



## Arrêté autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le Maire de la commune de Morschwiller,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 alinéas 1, 2 et 3,*

*Vu le Code des débits de boissons et les mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment ses articles L. 1er, L. 48 et L. 49,*

*Considérant la demande formulée par la Présidente de l'APE Les Coccinelles représenté par Mme Virginie ROTH, d'installer un débit de boissons temporaire lors de la Bourse aux jouets et vêtements du 13 octobre 2024 à l'Espace Culturel et Sportif de Morschwiller,*

### Arrête

#### Article 1

Madame Virginie ROTH, Présidente de l'APE Les Coccinelles, demeurant 6a rue du Gazon à MORSCHWILLER (67350) est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le 13 octobre 2024 à l'occasion de la Bourse aux jouets et vêtements.

#### Article 2

Le débit de boissons de Madame ROTH sera soumis aux horaires suivants : **le dimanche 13 octobre 2024 à 9h00 à 19h00.**

#### Article 3

Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes définis par l'article 1er du Code des débits de boissons.

#### Article 4

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Haguenau, Madame la secrétaire de mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

Fait à Morschwiller, le 11 septembre 2024

Le Maire :

Carine STEINMETZ

